

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/08/2025 - B2025/013644 - 2006 B 00467 - 489 099 598 - DB

13/4/24

SARL DB
1 AVENUE DES COMMANDOS D'AFRIQUE 83980 LE LAVANDOU
RCS 489099598 TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE (2024)

Le 10 MAI 2024

A 15 Heures.

Sur convocation de Monsieur Didier Schempf, Gérant de la SARL DB, les associés présents, ou représentés, ci-après nommés se sont réunis ce jour en assemblée générale.

Sont présents :

Monsieur Didier SCHEMPF à concurrence de 50 parts numérotées de 1 à 50

Madame Séverine BROCHOT à concurrence de 30 parts numérotés de 51 à 80

Société DB représentée par Didier Schempf à concurrence de 20 parts numérotés de 81 à 100

Total 100 parts présentes ou représentées.

Il est constaté que tous les associés sont présents ou représentés.

L'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur Didier Schempf est élu en qualité de Président de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le Président présente les comptes 2023 reprenant la déclaration 2065 le bilan 2050 complet, La balance, le grand-livre et les journaux, et les documents juridiques sur la cession du terrain en cours.

Les associés sont amenés à délibérer sur :

Approbation des comptes 2023 avec un total du bilan de 115.306 €

D'une perte 2023 de 9.917 €,

Après délibération :

ces propositions reprenant l'intégralité de l'ordre du jour est mise aux voix.

Votent contre : 0 votent pour : 100 s'abstiennent : 0

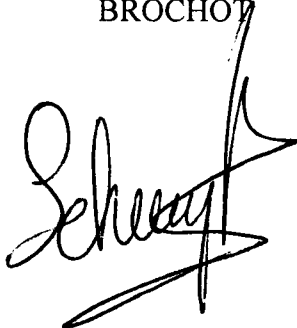
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les copropriétaires.

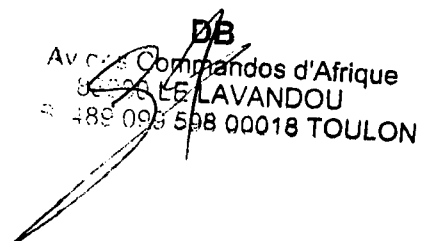
M. Didier
SCHEMPF



M. Severine
BROCHOT



SARL DB



DB
Avenue Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

DB
Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAYANDOU
RCS 489 099 598 00018 Toulon
certifié conforme

Document reçu par les services fiscaux le 20/05/2024 à 10:27

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le		31/12/2023		Régime d'imposition			
Déclaration annuelle pour le résultat d'exercice du groupe								Régime télédéclaré		☒	
Si PME Imposable, cocher la case ci-contre										☐	
Si option pour le régime spécial de taxation au forfait, art. 209 A II (entreprises de transport maritime), cocher la case										☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du principal établissement					
DB - SIREN : 489 099 598						**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****					
Adresse du siège social						Ancienne adresse en cas de changement					
1 AVENUE DES COMMANDOS D'AFRIQUE 83980 LE LAVANDOU FRANCE											
B RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
C ACTIVITÉ											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
						☐					
D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Déficit		9 917	
		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%				☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
		Bénéfice imposable à 15%				0					
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%			
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (238 quindecies)							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies		☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies		☐		Autres dispositifs		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré											
Plus values exonérées relevant du taux de 15%											
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer											
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)											
☐											
E IMPUTATIONS											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
G CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
H ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CUCI/CAE											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :											
☐											
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :											
☐											
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays											
I COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						OUI		Si oui, indication du logiciel utilisée		CIEL	
COMPTABILITÉ COMPTABILITÉ DCA						Vies : CGA		☐		Vies : conventions	
Examen de conformité fiscale (ECF)						☐		Nom du prestataire ECF			

DB

1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si dépositaire, cocher la case		☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, ANNÉE QUE DES REVENUS (SOMMES DISTRIBUÉES)					
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a			
	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d			
Montant des autres distributions:					
		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j			
Montant des revenus répartis			Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS MISES À LA DISPOSITION AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS					
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP : sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K CHARGES					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES DANS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔT					
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
	MVLT réalisée au cours de l'exercice				
	MVLT restant à reporter				
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus délivrés					

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise DB - SIREN : 489099598						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12		Néant ☐			
						Exercice N clos le 31/12/2023		N-1			
						Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)						AA					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC						
		Frais de développement	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		autres immos incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM						
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS						
		Autres immos corporelles	AT		AU						
		Immos en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU		CV						
		Créances rattachées à participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières		BH		BI							
Total (II)			BJ		BK						
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW						
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	102 130	BY	102 130	138 795				
		Autres créances (3)	BZ	11 571	CA	11 571	5 757				
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC						
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE						
Disponibilités		CF	1 605	CG	1 605	1 050					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI							
	Total (III)	CJ	115 306	CK	115 306	145 602					
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Ecart de conversion actif (VI)	CN									
	Total général (I à VI)	CO	115 306	1A	115 306	145 602					
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		CP	(3) à + d'1 an		CR				
Clause de réserve de propriété - immob.		stocks		créances							

DB

1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise						LB - SIREN : 489099598		Néant ☐	
						Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)					DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,					DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)					DC			
	Réserve légale (3)					DD	504	504	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)					DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)					DG			
	Report à nouveau					DH	-3 346	54 670	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	-9 916	-20 704	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées					DK			
	TOTAL (I)					DL	-2 758	44 470	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN			
	TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	23 602	33 633	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)					DV	7 062	8 492	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	6 538	997	
	Dettes fiscales et sociales					DY	64 458	45 962	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
	Autres dettes					EA	16 404	12 048	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	118 064	101 132		
TOTAL (V)					ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	115 306	145 602		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
			- Écart de réévaluation libre			1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

OGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : DB - SIREN : 484033538								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	138 607	FH		FI	138 607	200 323	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	138 607	FK		FL	138 607	200 323	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	138 607	200 323
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS			
	Variation de stocks (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	55 855	81 611	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	28 464	57 103	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	3 580		
	Salaires et traitements					FY	6 972	17 532	
	Charges sociales (10)					FZ	21 370		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)	HS		GA			
			- dotations aux provisions		GB	30 555	62 790		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	146 796	219 036
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-8 189	-18 713
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 728	1 815	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	1 728	1 815	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 728	-1 815	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-9 917	-20 528	

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : DB - SIREN : 489099598		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	176
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	176
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-176
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	138 607
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	148 524
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-9 917
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

DB

1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>DB</u>										Néant ☒					
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre			dont composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui			dont composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagement des constructions			dont composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW		KX				
		Matériel de transport					KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN		LO		LP					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U		8V		8W					
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V					
	TOTAL IV					LQ		LR		LS					
Total général (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ					
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
						Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III							IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations							IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés							I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV							I3		NJ		NK		2H	
Total général (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL		ØM	

DB

1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOI

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : DB							Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

DB

1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>LB</u>										Néant ☒					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH					
TOTAL I				RK		RM		RN		RO					
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO					
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU		QV		QW		QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN		ØP		ØQ		ØR					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u> </u>								Néant ☐		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T	30 555	6U		6V		6W	30 555
	Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	30 555	TY		TZ		UA	30 555
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	30 555	UB		UC		UD	30 555
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
	DB			
	1 Av des Commandos d'Afrique 89000 LE LAYANDEU			

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

DB
 1 Av des Commandos d'Afrique
 83980 LE LAVANDOU
 RCS 489 099 598 00018 TOULON

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>DB</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	102 130		102 130				
		Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		)	Z1	0				
		Personnel et comptes rattachés				UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
		Groupe et associés (2)				VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR							
		Charges constatées d'avance				VS							
						TOTAUX	VT	102 130	VU	102 130	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
				à plus d'1 an à l'origine	VH	23 602			23 602				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	7 062		7 062				
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	6 538		6 538				
		Personnel et comptes rattachés				8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	64 458		64 458				
		État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
				Taxe sur la valeur ajoutée		VW							
				Obligations cautionnées		VX							
				Autres impôts, taxes et assimilées		VQ							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
		Groupe et associés (2)				VI	16 404		16 404				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0						
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2							
		Produits constatés d'avance				8L							
					TOTAUX	VY	118 064	VZ	94 462		23 602		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK							

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

Désignation de l'entreprise : Lit				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2023			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY		
	Impôt sur les sociétés										IT		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8			
				- imposées au taux de 0%						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises				SW	WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR			
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV			
				- imposées au taux de 0 %						WH			
				- imposées au taux de 19 %						WP			
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts: (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation										2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY		
	Majoration d'amortissement										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF			
			S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			XG				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC							
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD							
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI							
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II										XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.										Bénéfice (I - II)		XI	
										Déficit (II-I)		XJ	9 917
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN		XO	
												9 917	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>DB</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	23 522
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	23 522
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	9 917
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	33 439
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
Totaux (Cadre III)				YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>DP</u>										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB				
									- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes			ZE				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF				
						Report à nouveau			ZG					
						Total I		ØF		Total II				
										ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N														
Exercice N-1														
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier () précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7										YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT		
		Locations, charges locatives et de copropriété () dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8										XQ		
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes () dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES										ST		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ		
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés () dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS										9Z		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX		
TVA	Montant de la TVA collectée										YY			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ			
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK			
	Numéro de centre de gestion agréé XP										Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Non
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH			
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre JA										Plus values à 15% JK		Plus values à 0% JL	
											Plus values à 19% JM		Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus values à 15% JN		Plus values à 0% JO	
											Plus values à 19% JP		Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale JH												N° SIRET société mère JJ	

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

Désignation de l'entreprise : _____						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : 4 ans - Valeur nette à long terme			A		B		C
Cadre B : 7 ans - Valeur nette à long terme (révisable par tiers)							
Cadre C : autres plus-values taxées à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise DB				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %					
1		2		3		4					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N									
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
N-10											
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter				
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %							
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

15.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>DB</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4			5	

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83080 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>DB</u>		Néant ☒	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2023</u> et clos le : <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ		
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	
Date de cessation	HR		

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : DB - SIREN : 489099599				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MONSIEUR	Nom complet	SCHEMPF DIDIER	% de détention	100	Nb de parts ou actions	
Nom marital							
Naissance : Date	19/03/1957	N° Département	92	Commune	COTOMBEZ	Pays	FRANCE
Adresse : 83 IMPASSE DES AGAVES 83230 BORMES LES MIMOSAS FRANCE							
Titre		Nom complet		% de détention		Nb de parts ou actions	
Nom marital							
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :							

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : DB - SIREN : 489099598		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

DB
1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : DB	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 489099598	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

DB

Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DB
 1 Av des Commandos d'Afrique
 83980 LE LAVANDOU
 RCS 489 099 598 00018 TOULON

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : DB

SIREN : 489099598

Attestation produite le 20/05/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

DB

1 Av des Commandos d'Afrique
83980 LE LAVANDOU
RCS 489 099 598 00018 TOULON